

Liste des produits pour lesquels la Roumanie
désire obtenir des concessions sur les droits de ta-
ris français.

du if	Désignation abrégée des marchandises	Droits actuels	Droits demandés
A	Viandes salées, séchées, fumées etc de porc	45 %	15 %
A	plumes à lit et d'oreiller, brut " " " , apprêté	exempt. 5 %	consolid. consolid.
107	malt, entier	50 %	10 %
117	houblon, cônes et déchets	20 %	10 %
	magnésie calcinée	exempt.	consolid.
A	kaolin en morceaux	exempt.	consolid.
F	charbons activés	30 %	5 %
	potasse caustique	25 %	15 %
A	noirs minéraux, etc.	20 %	10 %
D	mines pour crayons, etc.	20 %	10 %
	crayons etc.	30 %	15 %
675 C	goules et articles similaires à alimenter en nourriture artif.	20 %	5 %
	articles d'hygiène etc. en caoutchouc	20 %	15 %
736 A	cuirs de gros bovin à tannage végétal de pleine épaisseur etc à semelle: parties de cuir: croupes, collets et flancs	10 %	5 %
738	peaux d'équidés etc.: cuirs et jambes, devants et autres parties	10 %	6 %
A,B,C	articles de panterie	40 %	10 %
	charbon de bois	2 %	4 %
780	baguettes et moules en bois dur	20 %	15 %
800 B	sièges en bois courbé	20 %	10 %
E	ouate de cellulose	30 %	15 %

B	papier cristallin	30 p	15 p
D	bobines et tubes coniques etc. en carton comprimé ou simili	25 p	15 p
A, B, C, D	tissus de lin etc., unis	40 p	20 p
A, B, C, D	tissus de lin etc., façonnés	40 p	20 p
D	tissus de coton etc., fabriqués avec des fils teints, unis, non mercerisés	30 p	15 p
D	ditto mercerisés	30 p	15 p
A, B	pliqués et neps de coton etc.	30 p	15 p
D	tissus de coton façonnés, mercerisés, avec des fils teints	30 p	15 p
A, B	tissus serrés, foulards etc.	30 p	15 p
A	tissus de jute etc.	40 p	20 p
A, B	velours et peluches de coton	30 p	15 p
	tissus ou chenilles de coton	30 p	15 p
B	tapis à points, tapis en laine ou en autres matières textiles	50 p	25 p
A, B	tapis tissés en laine ou en fil	25 p	15 p
B	tapis tissés en jute	30 p	15 p
1	vêtements de dessous pour hommes et garçons	30 p	15 p
1042, 3, 1044	pantalon en coton, en rayonne etc.	25-30 p	15-20 p
2	vêtements de dessous pour femmes et fillettes	30 p	15 p
3	vêtements de dessous pour jeunes enfants	30 p	15 p
4	vêtements de dessous pour adultes et garçons	30 p	15 p
5	vêtements de dessous pour jeunes fillettes	30 p	15 p
6	vêtements de dessous pour jeunes enfants	30 p	15 p
9	mouchoirs et serviettes	30 p	15 p
A	cols et faux-cols	40 p	20 p

	linge de maison	25-30 %	5 %
A,B	bas, sous-bas, chaussettes en fibres synthétiques	30 %	25 %
A	bas et sous-bas en soie etc.	25-40 %	15-20 %
A	bas, chaussettes en coton	30 %	5 %
A	bas, sous-bas, chaussettes etc. de rayonne etc.	50 %	25 %
	ganterie en bonneterie de lin etc.	40 %	20 %
	ditto de rayonne etc.	40 %	20 %
AB	chaussures à semelles en cuir ou en caoutchouc etc. à dessous en cuir etc.	25-30 %	10-15 %
144 A, B,C	chaussures entièrement en caoutchouc	30 %	10 %
A	chaussures à semelles en cuir ou en caoutchouc etc. à tige en soie etc.	30 %	10 %
AB	chaussures à semelles en cuir ou en caoutchouc etc. à tige en autres matières etc.	30 %	10 %
B	chaussures à semelles en autres matières	30 %	10 %
150 D	tailleux et talonnets	30 %	25 %
150 C	tiges et dessous de chaussures	20 %	15 %
A,B	chapeaux en feutre	20 %	10 %
B	bérets, bonnets	20 %	10 %
B	chapeaux et autres coiffures en toutes autres matières, n.d.a.	30 %	20 %
	fleurs, feuillages et fruits artif.	20 %	15 %
A	briques etc., aluminiques et silico-al.	40 %	15 %
B	briques etc., siliceuses etc.	30 %	10 %
C	briques etc., magnésianes etc.	30 %	10 %
203 A	autres produits plans ou à silico-aluminiques, contenant au 2 p.100 à 70 p.100 Al_2O_3	40 %	15 %

203 B	autres produits pyrotechniques, contenant du graphite	10 %	15 %
204	carreaux etc. 30 mm et moins	25 %	10 %
	ustensiles et appareils cuits en grès, pour usages chimiques ou techniques	25 %	5 %
	vaisselle, ustensiles de ménage etc. cuits en grès	25 %	10 %
	carreaux de revêtement etc.	25 %	10 %
	vaisselle, objets et ustensiles de ménage ou de toilette en faïence ou poterie fine	25 %	5 %
	faïences sanitaires	30 %	15 %
	articles en imitation de porcelaine	30 %	5 %
A, B	vaisselle, objets et ustensiles de ménage ou de toilette en porcelaine	40 %	15 %
	objets d'ameublement ou d'ornementation en porcelaine	40 %	15 %
	ustensiles de laboratoire en porcelaine	40 %	20 %
A, B	verrerie de table ou de cuisine	25-30 %	15 %
	verrerie d'appartement et d'ornementation	30 %	15 %
A, B	verrerie d'éclairage etc.	30 %	15 %
	verres bombés d'horlogerie et de lunettes etc. etc.	30 %	15 %
1	verrerie de laboratoire, d'hygiène et de pharmacie	25-30 %	15 %
3	ouvrages en verre, n.d.a.	30 %	15 %
A-E	ouvrages en cristallin	30 %	15 %
A, B, E	verroteries	25-30 %	15 %
A, C	objets en verroterie	25 %	15 %
5	bijouterie en cristallin	10-50 %	20-25 %
A, B, C, D	barres laminées à chaud ou forgées	18-20 %	10 %

109	bouillons métalliques en fer ou en acier, autres	25 %	15 %
	en métaux légers et leurs alliages: capsules déchirables	25 %	15 %
	en autres métaux communs	25 %	15 %
153 A	articles sanitaires émaillés	30 %	15 %
	petite bouclerie etc.	25 %	15 %
	crochets et crochets, rivets etc.	25 %	15 %
	agrafes et portes	25 %	15 %
	serrures etc.	20 %	10 %
	matériel de battage et de pressage	20-25 %	10 %
104	machines et appareils pour la sucrerie et raffineries contenant moins de 50 % de cuivre etc.	22 %	15 %
	machines et appareils pour la métallurgie et brasserie et leurs pièces détachées	25 %	15 %
B	machines et appareils à fabriquer les chaussures	20 %	15 %
	arbres de transmission	25 %	10 %
721	isolateurs en porcelaine, faïence, etc.	25 %	12 %
730 A	lampes complètes, autres	25 %	15 %
B	boîtiers	25 %	15 %
C	accordeurs, etc.	20 %	10 %
914 B	clarinettes, hautbois, etc.	30 %	15 %
D	instruments d'appel et de signalisation	20 %	10 %
C	instruments à vent etc., en métal	30 %	15 %
A, E	jouets n.d.a.	40 %	20 %
	boutons-pressions, etc.	25 %	15 %
	boutons-fermeture	25 %	15 %
	autres boutons	25 %	15 %
	fermetures à glissières, etc.	30 %	15 %

0 B	porte-plumes autres qu'à réservoir, etc.	30 %	15 %
2014 B	pipas en bois	25 %	15 %
2014 C	fume-cigarettes et fume-cigarettes en corne, en matières plastiques ou en bois	35 %	15 %

checoslovaquie se réserve le droit de supprimer, modifier ou
léter certaines positions de la liste aux négociations commerciales.

S E C R E T

Ier SUPPLÉMENT

LISTE DES PRODUITS POUR LESQUELS LA TCHÉCOSLOVAQUIE DÉSIRE OBTENIR
DES CONCESSIONS SUR LES DROITS DU TARIF FRANÇAIS.

rectifier:

du tarif	Désignation abrégée des marchandises	Droits actuels	Droits demandés
798 B	perles en bois	20 %	10 %
846 C	emballages de fabrication ordinaires, autres, non recouvert de papier, imperméabilisés	30 %	15 %

RECTIFICATIF À LA PREMIÈRE LISTE REMISE :

lieu de:	ex 738	il faut lire	ex 738 B
" "	1086	" " "	1086 A-C
" "	1251 A,C	" " "	1251 A,B,C

Liste des produits pour lesquels la Tunisie
requiert d'obtenir des concessions sur les
droits du tarif algérien.

du if	Désignation abrégée des marchandises	Droits actuels	Droits demandés
	Ceres, terra de Cologne, de Chassol, d'Italie et de Caire broyées et pré- parées à l'eau	10 p	5 p
266 A	poteaux télégraphiques imprégnés	15 p	5 p
2	vêtements pour femmes, fillettes et enfants	30 p	15 p
3 A	bas et chaussettes de coton	30 p	15 p
9 A	bas et chaussettes en rayon pure ou mélangée	40 p	25 p
0	chapeaux de feutre de poils ou de laine et poils non garnis	20 p	10 p
6 A, B	verrerie de table ou de cuisine	15-20 p	15 p
7	verrerie d'appartement et d'ornemen- tation	30 p	15 p
2 A, B	verrerie d'éclairage etc.	30 p	15 p
3	verres bombés d'horloges, pils et de lunetterie commune	30 p	15 p
1	verrerie de laboratoire, d'hygiène et de pharmacie	25-30 p	15 p
8	couvrages en verre a.d.s.	30 p	15 p
A-E	couvrages en cristal	25 p	15 p
A, B, E	verreries	25-30 p	15 p
A, O	objets en verreries	25 p	15 p
1	Lijouterie faience de Carthage	30-40 p	20-25 p
1730 A	laines complètes, autres	30 p	15 p

730 F	boitiers	25 %	15 %
978 A	harmonicas à bouche et guimbardes	40 %	20 %
979 A.B	jouets n.d.a.	30 %	20 %
007	boutons autres	25 %	35 %
x 2014 B	pipes en bois	25 %	15 %
x 2014 C	fume-cigarettes et fume-cigarettes en corne, en matières plastiques ou en bois	25 %	15 %

La Tchécoslovaquie se réserve le droit de supprimer, modifier ou compléter certaines positions de la liste des concessions demandées.

S E C R E T

Ier SUPPLÉMENT.

LISTE DES PRODUITS POUR LESQUELS LA TCHÉCOSLOVAQUIE DÉSIRE OBTENIR
DES CONCESSIONS SUR LES DROITS DU TARIF ALGÉRIEN.

du tarif	Désignation abrégée des marchandises	Droits actuels	Droits demandés
1	2	3	4
1071	vêtements de dessus pour hommes et garçonnets	30%	15%
1072	vêtements de dessus pour femmes et fillettes	resp. 30% 40%	15%
1073	vêtements de dessus pour jeunes enfants	30%	15%
1074	vêtements de dessous pour hommes et garçonnets	40%	15%
1075	vêtements de dessous pour femmes et fillettes	resp. 30% 40%	15%
1076	vêtements de de dessous pour jeunes enfants	resp. 30% 40%	15%
736 AB	cuirs de gros bovin à tannage végétal de plaine épaisseur dite à semelles; partie de cuir: craupens, collets et flancs	18%	6%
755 ABC	articles de ganterie	30%	10%
721	articles d'hygiène etc. en caoutchouc	35%	15%
675 C	meules et articles similaires à aiguiser en abrasifs artif.	20%	5%
1143 AB	chaussures à semelles en cuir ou en caoutchouc etc. à dessus en cuir etc.	25 - 30%	10 - 15%

au tarif	Designation abrégée des marchandises	Droits actuels	Droits demandés
		3	4
1	2		
14 ABC	chaussures entièrement en caoutchouc	30%	10%
15 A	chaussures à semelles en cuir ou en caoutchouc etc. à dessus de soie etc.	30%	10%
16 AB	chaussures à semelles en cuir ou en caoutchouc etc. à dessus en autres matières etc.	30%	10%
18 B	chaussures à semelles en autres matières	30%	10%
19 AB	jouets n.d.a.	40%	20%
12	faïences sanitaires	30%	15%
104	carreaux etc. 30 mm et moins	25%	10%
11	vaisselle, objets et ustensiles de ménage ou de toilette en faïence ou poterie fine	25%	8%
15	articles en imitations de porcelaine	30%	8%
16 AB	vaisselle, objets et ustensiles de ménage ou de toilette en porcelaine	40%	15%
66 A	bois équarris ou plané, conifères, poteaux injectés	15%	3%

RECTIFICATIF À LA PREMIÈRE LISTE REMISE

au lieu de:

1251 AC il faut lire 1251 ABC

ex 1730 A il faut lire ex 1730 AB et boitiere

Liste des produits pour lesquels la Tchécoslovaquie
voudrait obtenir une concession sur les
droits du tarif de l'Afrique Occidentale Française.

du n°	Désignation abrégée des marchandises	Droits actuels	Droits demandés
-722	Verres et cristaux	32 %	16 %
	Bijouterie fausse	12 %	5 %
	Lampes et poches à boitiers	12 %	5 %

Tchécoslovaquie se réserve le droit de supprimer, modifier ou
suppléer certaines positions de la liste des concessions demandées.

SECRET.

1^{er} SUPPLEMENT.

Liste des produits pour lesquels la Tchécoslovaquie
désire obtenir des concessions sur les droits du
tarif de l' Afrique Occidentale Française.

lu f	Désignation des marchandises	Droits actuels	Droits demandés
263	Tissus de coton	30 %	15 %
	Vêtements, parties de vêtements; cravates et cols-cravates	20 %	10 %
	Fez et bonnets turcs, etc.	10 %	5 %
	Chaussures de toutes sortes avec dessus en toile, en caoutchouc ou en tissu caoutchouté, etc.	20 %	10 %
	Allumettes chimiques	35 %	15 %

S E C R E T

LISTE DES PRODUITS POUR LESQUELS LA TCHÉCOSLOVAQUIE DÉSIRE OBTENIR
DES CONCESSIONS SUR LES DROITS DU TARIF DE MADAGASCAR :

au tarif	Désignation des marchandises	Droits actuels	Droits demandés

3 AB	chaussures à semelles en cuir ou en caoutchouc etc. à dessus en cuir etc.	25 - 30%	10 - 15%
4 A,B,C	chaussures entièrement en caoutchouc	30%	10%
45 A	chaussures à semelles en cuir ou en caoutchouc etc. à tissus de soie etc.	30%	10%
46 AB	chaussures à semelles en cuir ou en caoutchouc etc. à dessus en autres matières etc.	30%	10%
48 B	chaussures à semelles en autres matières	30%	10%

Liste des produits pour lesquels la Tunisie
veut faire obtenir des concessions sur les
droits au tarif tunisien.

Désignation des marchandises	Droits actuels	Droits demandés
Pierres ouvrées, sculptées, mo- lurées ou polies et monuments funéraires sculptés:		Supposant valables les droits de tarif men- tionnés, consolidés, en cas d'augmenta- tion 8 % ad val.
en granit porphyroïde	5,80 fr 100kg b.	
autres	3,40 fr 100kg b.	
6 faïences fines autres qu'en biscuit:		ditto
non décorées	54 fr 100kg b.	
décorées	96 fr 100kg b.	
porcelaine décorée	300 fr 100kg b.	ditto
gobelainerie de verre et de cristal:		Supposant application des mêmes droits sur les produits français, aucune con- cession n'est deman- dée; autre- ment 15-20 fr par 100 kg otto.
uni., moulé etc.	49,92 fr 100kg b.	
autres, taillés, gravés et décorés	75,20 fr 100kg b.	
articles de verre pour l'éclairage:		
1/ verres ou cheminées d'éclairage:		
a/ en verre ordi- naire	20,67 fr 100kg b.	
b/ en cristal	31,20 fr 100kg b.	
2/ réflecteurs, globes, abat-jour ou verrines et autres articles pour l'éclairage:		
a/ en verre multico- lore, décoré à or ou autrement, taillé ou gravé	124,80 fr 100kg n.	ditto
b/ autres	70,20 fr 100kg b.	

	bas et chaussettes de coton pur ou mélangé	70 %	45 %
	bas ou chaussettes rouges	30 %	15 %
	bas et chaussettes en soie ou en beurre de soie pur ou mé- langé:		
	a/ sur métiers circulaires	25 %	15 %
	b/ autres	40 %	20 %
	bas et chaussettes sans fantaisie: pèsent par ds. de paires plus de 100gr. en rayonnet pur ou mé- langé	50 %	25 %
	pèsent par ds. de paires 500 gr et moins en rayonnet pur ou mélangé	50 %	25 %
	pièces de lingerie, connus pour hommes, jeunes gens et garçons	40 %	25 %
bis	bijouterie russe:		supplément
du	a/ orfèvrerie, bijouterie, etc.	1020.-fr	concernant
f	acier, cuivre, etc. etc.	1020.-fr	les droits
1275/	et autres, montres, etc.	1020.-fr	de tarif
	b/ cuivre, bijouterie, etc.	1020.-fr	appliqués
	acier, cuivre, etc. etc.	1020.-fr	sur les con-
	vernis, émail, etc.	1020.-fr	ceptions
	c/ zinc, plomb, etc. et autres	120.-fr	et sur les
	ordinaire, etc.	120.-fr	matières
	meubles en bois courbe, courbe ou non	20 %	10 %
G	ballons, encreux, poudres et autres divers en caoutchouc moulu, décorés ou non	2 fr 100 gr	9 fr 10 n. encreux.

Tchécoslovaquie, se réserve le droit de supprimer, modifier ou
compléter certaines positions de la liste des marchandises.

S E C R E T

Ier SUPPLÉMENT

LISTE DES PRODUITS POUR LESQUELS LA TCHÉCOSLOVAQUIE DÉSIRE OBTENIR
DES CONCESSIONS SUR LES DROITS DU TARIF TUNISIEN

tarif	Désignation des marchandises	Droits actuels	Droits demandés
347 bis	isolateurs en porcelaine	10 %	5 %
358	vittrification en grains percés ou taillés, verre filé, boules et corails	10 %	5 %
1143 AB	chaussures à semelles en cuir ou en caoutchouc etc. à dessus en cuir etc.	25 - 30%	10 - 15 %
1144A,B,C	chaussures entièrement en caoutchouc	30 %	10 %
1145 A	chaussures à semelles en cuir ou en caoutchouc etc. à tisseurs de soie etc.	30 %	10 %
1146 AB	chaussures à semelles en cuir ou en caoutchouc etc. à dessus en autres matières etc.	30 %	10 %
1148 B	chaussures à semelles en autres matières	30 %	10 %

LISTE DES PRODUITS
POUR LESQUELS LA FRANCE DEMANDE DES CONCESSIONS A LA
TCHÉCOSLOVAQUIE.

Désignation des marchandises	Droit actuel	Droit demandé	Observations
Café vert	2.200	750	
Noix de coco et noix de palme et produits similaires comestibles	120	40	
M. Is	30	Exemption	
H. Isots, bois	90	Exemption	
Riz mondé ou non, ainsi que brisures : non mondé	10	Exemption	
Riz brisés	40	Exemption	
Fruit de la palme, de la figue - sé- chés, comprimés, coupés, en poudre ou autrement, réduits en morceaux, confits à l'eau salée ou au vinaigre, en ton- neaux, marmelade de prunes sans addition de sucre.			
Bouillottes	300	30	
Cigarettes - tabac et fé- culine - et autres produits	300	30	
Amidon de maïs, de blé, de seigle	300	30	
Graines de lin, de chanvre, de trèfle, de luzerne, de sésame, de tournesol, de colza, de soja et fèves de soja	Exempt	Consolidation	
Matières végétales pour papier et pour tissage et pour cordes et câbles, cannettes, roseaux, rotins raphia, piassava	Exempt	Consolidation	

.../

80	Miel	340	15
81 a	Cire	40	4
83	Peaux, crutes, vertes ou seches même salées ou chaulées, mais non autrement préparées	E. et	Consolidation
85 a	Sab. vertes ou seches	E. et	Consolidation
93 b	Huiles de solides et de co- co, solides	6	E. et
104- 2	Huiles de solides et de co- co, solides	6	E. et
105- 2	Huiles de solides et de co- co, solides	10	E. et
106b	Huiles de solides et de co- co, solides	200	10
108c	Rhus	3.200	1.000
115	S. ou et ses sous-produits, ta- pioca, arrow-root	300	30
125	Bienne de cacao	180	10
127	Cacao amers	2.600	700
130b	Conserve de fruits entiers : ananas	2.000	200
134 b	Bois de construction et bois d'œuvre, extra européens, ronds ou en billes brutes dégrossies à la hache, même solés, coupés, fendus, à l'exception des feuilles de placage non autrement ouvrées	E. et	Consolidation
136	Rotins, pour cordes, non refendus	E. et	Consolidation
139	Ivoire	E. et	Consolidation

Colombes	3	Consolidation	
Minéraux précieux et demi-précieuses : diamants, diamants industriels, carbones, béryls, grenats, zircons	Exempt	Consolidation	
Plomb : coulé, ou fondu	Exempt	Consolidation	
Minéraux : ilménite, rutile, plomb, chrome, columbo-tantalite, cassitérite, béryl, zircon	Exempt	Consolidation	
Craie blanche, moulue, lavée	7	Consolidation	Principal fournisseur
2/3 Tars : autres, moulues, autres	30	Consolidation du droit de l'accord de 1928	
Matériaux minéraux n.d.d. : graphite	Exempt	Consolidation	
Jeune fille, moulue, en pains	150	Consolidation	Accord de 1928
Exempt : (sans alcool) b) pesant brut 10 kg ou moins	97,80	Consolidation	-d*-
Minéraux : autres	400	40	
Minéraux : autres	13	Consolidation	Principal fournisseur
Minéraux : autres	60	Consolidation	Accord de 1928
Minéraux : autres	100	-d*-	...

Articles en soie, autres en soie, déchets de soie ou rayonne, mélangés d'autres fibres textiles	9.000 12.000 13.000	Consolidation	F. P. F.
Reins pour chaises	Export	Consolidation	
Cotonnade et lainage - autres - y compris le balata - bruts ou purifiés; déchets de ces ma- tières	Export	Consolidation	
Poils de mouton et d'agneau non teintes, non préparées autrement	600	Consolidation	F. P. F.
Bois de sciage - sciés rabotés, à languettes ou à rainures	50	5	
Bois de sciage - sciés bruts	80	8	
Feuilles de papier, lainage ou autre, bruts, non teintes : bruts	330	40	
Verrerie de table bruts en blocs	25	Consolidation	F. P. F.
Verrerie de table bruts autres	90	Consolidation	F. P. F.
Moules à couler	14	Consolidation	F. P. F.
Briques réfractaires	30 et 70	Consolidation	F. P. F.
Couteaux et fourchettes de ta- ble autres	2.100	Consolidation	Accord 1928
Articles en or - y compris ou d'un autre travail or- fèvre	650 et 750	Consolidation	Accord 1928

.../

625	A trois couleurs et rives du goudron	libre	Consolidation
626	Blanc tout-à-lait	493,20	Consolidation
627	Erables	363	Consolidation
637	Savons : a) Orangés	123	Consolidation
	b) Fines	648	Consolidation
637 a	Savons communs	200	20

LISTE DES PRODUITS POUR LESQUELS LA FRANCE DESIRE OBTENIR
DES EXEMPTIONS SUR LES DROITS DU TARIF TCHECOSLOVAQUE

Désignation des marchandises	Unité de perception	Droits actuels	Droits demandés
Thés et pellicules de cacao			
a) brutes	100 kgs	90	65
b) torréfiées	-	150	250
Thé	-	5.000	2.500
Poivre (noir ou blanc) piment, paprika, gingembre			
a) non moulus			
1) conditionnés pour la vente au détail	100 "	800	560
2) autres : poivre noir	-	250	175
: autres	-	660	475
b) moulus			
1) conditionnés pour la vente au détail	-	1.000	700
2) autres	-	860	600
Cannelle			
a) non moulus	-		
1) conditionnée pour la vente au détail	-	1.850	1.300
2) autre	-	1.650	1.150
b) moulus			
1) conditionnée pour la vente au détail	-	2.200	1.550
2) autre	-	1.850	1.300
Badiane, clous de girofle, macis muscades en coques			
a) non moulus			
1) conditionnée pour la vente au détail	-	2.500	1.750
2) autre	-	2.100	1.540
b) moulus			
1) conditionnée pour la vente au détail	-	3.000	2.100
2) autre	-	2.500	1.750

7. Muscadées sans coques

- a) non moulues
 - 1) conditionnées pour la vente au détail
 - 2) autres
- b) moulues
 - 1) conditionnées pour la vente au détail
 - 2) autres

100 kg

8. Cardamomes, safran, vanille :

- a) non moulus
 - 1) conditionnées pour la vente au détail
 - 2) autres
- b) moulus
 - 1) conditionnées pour la vente au détail
 - 2) autres

9. Figues

- b) sèches
 - 1) en boîtes
 - 2) en chapelats

10. Raisins secs en grappes ou en grains

11

12

Citrons, limons, mandarines

a) Oranges

b) Mandarines

13

Citrons conservés dans l'eau salée

14

Patates, plantains, bananes

15

Ananas

16

Amandes

a) sèches

b) non mures

17

Olives fraîches, sèches ou salées

18

Raisins frais

	Maisettes mûres			
	a) en coques	100 kgs	200	90
	b) sans coques	-	200	140
	Fruits n.s.d. frais	-	200	100
				(quelle que soit la période)
3	Légumes n.s.d. et autres plantes potagères			
	1) Truffes	-	800	200
	3. a) asperges	-	260	130
	3. b) Concombres	-	260	140
				(quelle que soit la période)
	3. autres			
	a) haricots verts	-	260	65 de
	b) pois verts	-	260	65 de
	c) tomates	-	260	60 de
9	Semences de luzerne	-	210	81
4	Fleurs fraîches	-	750	500
2	Eponges à l'état naturel	-	216	franchies
64	Huile d'arachide	-	100	50
106	a) Cognacs	-	4.000	2.000
	b) Eaux de vie de France	-	4.250	2.200
	d) autres spiritueux distillés	-	2.200	1.640
	Vins a) en tonneaux	-	430	210
	b) en bouteilles	-	975	420
	Vins mousseux	-	3.000	750
	Articles de boulangerie-pâtisserie	-	1.050	525
19	Fromages			
	1) fondus	-	1.000	500
	2) autres	-	800	400
	Cacao en poudre	-	2.000	1.000
	Chocolat et articles en chocolat	-	2.000	1.000
	Conserves de viandes, de poisson et de crustacés	-	1.200	600

129	Conserves de légumes	100 Kgs	1.200
131	Conserves comestibles de toute sorte :		
	a) conserves de tomates	-	1.200
	b) légumes préparés	-	1.200
	c) poissons à l'huile	-	1.200
	d) poissons marins	-	1.200
	e) câtes d'anchois et de sardines en petits tubes	-	1.200
132	Comestibles n.s.d.		
	a) oléagineux et aux	-	1.200
	b) câpres	-	1.200
	c) câtes de poissons de viande et de crustacés	-	1.200
237	b) tapis à points noués	-	3.000
	Tapisseries des Gobelins, de Beauvais et d' Aubusson, à la main numérotées, portant la signature de l'auteur	-	3.000
274	Vêtements, lingerie, articles de mode et autres articles cousus en matières textiles		surtaxe de 40%
280	Tapis de paille et nattes, grossiers	"	120
281	Articles tressés n.s.d.		
	a) communs	-	120
	b) fins	-	360
282	Vannerie		
	a) communs	-	240
	b) fine	-	600
	c) très fine	-	1.500
455	Pourches à foin		
	a) non travaillées	-	384
	b) travaillées	-	560
456	Marteaux, maillets, haches		
	a) pesant 500 g. ou plus pièce	-	300
	b) pesant moins de 500 g. pièce	-	600
457	Limes et rapas		
	a) plus de 250 mm.	-	250
	b) de 150 à 250 mm.	-	400
	c) moins de 150 mm.	-	600
Ex 458	a) Scies à découper	-	1.400

459	Fraise, alésoirs, taroude	100 Kg.	1.000	500
	a) 1 kg 5 ou plus	-	1.500	750
	b) de 0.5 à 1.5	-	2.000	1.000
	c) de 0.250 à 0.500	-	2.500	1.250
	d) de 0.050 à 0.250	-	3.000	1.500
	e) de moins de 50 g.	-		
460	a) Pêrins, outils pneumatiques	-	900	450
461	Vis, écrous et boulons filetés			
	a) non travaillés	-	150	150
	1. - 14 mm ou plus	-	290	290
	2. - de 7 à 14 mm	-	360	260
	3. - de 4 à 7 mm	-	430	300
	4. - moins de 4 mm	-		
	b) travaillés	-	200	140
	1. - 14 mm ou plus	-	360	260
	2. - de 7 à 14 mm	-	430	340
	3. - de 4 à 7 mm	-	500	350
	4. - moins de 4 mm	-		
467	Cardes de toute sorte	-	300	200
469	a) aiguilles pour machines	-	600	300
473	Serrures			
	a) ordinaires (plus de 300 g.	-	400	280
	300 g. ou moins	-	550	400
	b) de sûreté	-	750	525
474	c) Clefs et parties de serrures	-	550	400
475	b) Meules en fer, travaillés	-	1.320	550
479	b) Couteaux et ciseaux grossiers	-	630	350
	pour usage industriel ou agricole	-		
	c) Ciseaux	-	2.100	1.100
	d) couteaux de poche	-	2.100	1.100
484	a) Armatures en fer	-	500	400
502	b) Chaudières en autres métaux	-		
	communs	-	360	200
526	Chaudières à vapeur :			
	a) en fer	-	400	250
	b) en fer, avec parties en métaux	-		
	communs	-	500	300
	c) en métaux communs	-	600	400
528	Machines à vapeur			
	a) pesant 200 kgs ou moins	-	1.000	300
	b) de 200 à 2 500 kgs	-	800	350
	c) de 2 500 à 10.000 kgs	-	650	325
	d) de 10.000 à 100.000 kgs.	-	550	275
	e) plus de 100.000 kgs	-	500	250

529	Machines outils	100 Kg.	600
537	Machines et appareils n.s.d. en métaux communs	-	800
538	Machines et appareils n.s.d. autres	-	750
	a) 200 kgs et moins	-	500
538	b) de 200 à 1000 kgs	-	500
	c) plus de 1000 Kgs.	-	500
542	Lampes électriques	-	2.500
Ex 544	Câbles et fils isolés pour l'électricité	-	900
	a) avec armature en métal	-	1.200
	b) sans armature, avec enveloppe	-	1.300
	1.- de papier d'asbeste	-	2.900
	2.- de caoutchouc	-	
	3.- de filés	-	
Ex 553	a) Motocyclettes	Valeur	300
	b) Automobiles	-	300
	c) Camions	-	300
	d) avions	-	300
Ex 573	Instruments de chirurgie et de médecine		
	b) en autres matières	Kg.	25
574	a) Thermomètres, compteurs à gaz	-	42
	b) Compteurs à eau	-	15
	c) Autres	-	25
633	Parfumerie		
	a) non alcooliques	100 Kg	2.700
	b) Alcooliques	-	4.500

LISTE DES CONCESSIONS

QUE LA RÉPUBLIQUE TCHÉCOSLOVAQUE EST PRÊTE À ACCORDER AUX PRODUITS FRANÇAIS

Tarif	Désignation des marchandises (Unité de perception 100 kgs)	Droits actuels	Concession proposée
		Kcs	Kcs
2		3	4
a	Fèves et pellicules de cacao, brutes	100	100
a 2	badian, non moulu, autre	2200	2200
a 2	clous de girofle, non moulus, autres	2200	2200
a 2	safran, vanille, non moulus, autres	4200	3000
e	Figues sèches en chapelots ou autrement conditionnées, pour la fabrication des succédanés du café, sur lettre d'autorisation, sous la surveillance et aux conditions fixées par décret	50	50
	mandarines	480	150
		du poids brut	du poids net
	Citrons etc. conservés dans l'eau salée, etc.	70	70
	dattes	540	250
	pistaches	540	540
	bananes	540	340

		2	3	4
	Ananas		600	600
a	Amandes: sèches		360	300
b	non mûres		150	150
	olives fraîches, sèches ou salées		120	45
	Raisins frais:		600	
	du 1er décembre au 31 juillet			400
	du 1er août au 30 novembre			500
	noisettes: mûres		200	
a	en coques			150
b	sans coques			200
a 1	pêches et brugnons			
	du 1er mars au 31 mai		300	170
a 2	abricots			
	du 1er mars au 31 mai		300	170
			du poids brut	du poids brut
a 1	truffes		1300	250
			du poids brut	du poids brut
a 2	asperges			
	du 1er novembre au 31 mars		440	220
a 3	haricots verts et petite pois, en cosses,			
	du 1er novembre au 31 mai		440	120
			du poids brut	du poids brut

2		3	4
3 b	semences de luzerne	350	85
1 a	Éponges cornées, fines et ordinaires (éponges de bain et à cheval), à l'état naturel, non ouvrées, non lavées	200	50
1	huile d'olive	100 du poids brut	50
1	huile d'arachide	100 du poids brut	50
1 a	cognac	4000	4000
3 b 1	vins en tonneaux	600	400
b 2	vins en bouteilles	1200	800
0	Vins mousseux	5000	2500
que			
3 a,			
3 b 1 et			
110 : Sous le régime spécial fixé dans la Convention commerciale entre la République Tchécoslovaque et la France du 2 juillet 1928			
7 b	tapis à points noués	10000	7000
4	Vêtements, lingerie, articles de mode et autres articles cousus en matières textiles n.s.d.	surtaxe de 40 %	surtaxe de 40 %
0	Tapis de pied et nattes, grossiers	200	120

		2	3	4
Articles tressés n.e.d.:				
a	communs		200	120
b	fins:		500	
1	tresses de toute sorte			180
2	chasseure			360
Vannerie:				
a	commune		200	150
b	fine		2000	1200
c	très fine		5200	3000
d	Fourches à foin et à fumier et autres fourches grossières etc. :			
a	non travaillées etc.		650	400
b	travaillées ayant subi un travail ordinaire ou fin etc.		950	600
e	Marteaux, maillets, haches de toutes sortes:			
a	pesant 500 gr ou plus par pièce:			
1	noires ou ayant subi un travail ordinaire		890	700
2	ayant subi un travail fin		1300	1200
b	pesant moins que 500 gr par pièce etc.		1600	1500
f	Limes et râpes, mesurant dans la partie à entailles:			
a	plus de 250 mm		1000	800
b	de 150 à 250 mm		2000	1800
g a	Scies à découper		3300	2500

2		3	4
a	Aiguilles pour machines	1200	1200
	Serrures, clefs et autres parties de serrures:		
a	serrures ordinaires, à l'exception des serrures de sûreté etc., pesant par pièce:		
1	plus de 300 gr	1300	1000
2	300 gr ou moins	1850	1500
b	Meubles en fer, ayant subi un autre travail ordinaire ou un travail fin etc.	2200	2200
	Armatures	1350	1000
b	chaudières en autres métaux communs	600	450
b	Compteurs à eau	1kg... 90	1 kg... 20
	Parfumerie etc.:		
a	non alcoolique	9000	6000
b	alcoolique	15000	10000

LISTE DES OFFRES DE LA TCHÈQUE EN RÉPONSE
aux demandes de concessions formulées par la
TCHÈQUE SLOVAQUIE

Noméros de tarif	Dénominations	Droits inscrits en tarif	Demandes	Offres
22 A	Vianées salées, séchées, fumées, cuites, etc., de porc	45 %	15 %	45 %
42 A	Plumes à lit et duvet :			
	- bruts	ex.	cons.	ex.
	- apprêtés	5 %	cons.	ex.
107 - 1	Malt entier	50 %	10 %	35 %
117 - 1	Houblon, cônes et déchets	20 %	10 %	15 %
256	Magnésium calciné, à l'exclusion de la magné- sie pure ou pharmaceutique	ex.	cons.	ex.
268 A-1	Zeolite en morceaux	ex.	cons.	ex.
354 F	Charbons activés	30 %	5 %	30 %
392	Potasse (hydroxyde de potassium)	25 %	15 %	20 %
590 A	Noirs minéraux non dénommés ni compris ail- leurs	20 %	10 %	15 %
609 D	Mines pour crayons, mines à écrire ou à des- siner sur toutes matières.. etc.	20 %	10 %	20 %
610	Crayons composés (à gaine).. etc.	35 %	15 %	30 %
875 C-11 à 20	Meules à aiguiser, à affûter, à polir, etc. en abrasifs agglomérés, artificiels :			
	- alumineux, d'un poids unitaire de :			
	- - plus de 20 g	20 %	5 %	20 %
	- - 20 g et moins	20 %	5 %	20 %
	- autres, d'un poids unitaire de :			
	- - plus de 20 g	20 %	5 %	20 %
	- - 20 g et moins	20 %	5 %	20 %

721 A	Articles d'hygiène, de toilette et de confort en caoutchouc :		
721 B	- peignes à injection, pour compte-gouttes, vaporisateurs etc.	35 %	15 %
721 C	- baignoires, tégères, sucreries, coussins, stérilisateurs etc.	35 %	15 %
721 D	- gants	35 %	15 %
721 E	- préservatifs	35 %	15 %
721 F	- bonnets de bain	35 %	15 %
	- autres (vessies à glace, bouillottes, coussins, sacs à oxygène, sondes, canules, urinaires, pessaires etc.)	35 %	15 %
736 A-4, 5, 6	Cuirs de gros bovins, corroyés, à tannage végétal ou synthétique :		
	- cuirs de pleine épaisseur :		
	- - cuirs non nourris (dits "à semelles", lissés, battus ou cylindrés) :		
	- - - parties de cuirs (croupes, collats, flancs et autres parties)	18 %	6 %
738 A-4, 5 9, 10	Peaux d'équidés, travaillées après tannage :		
	- à tannage végétal ou synthétique :		
	- - peaux non nourries :		
	- - - parties de peaux (culées et jambons, devant et autres parties)	15 %	6 %
	- - peaux nourries :		
	- - - parties de peaux (culées et jambons, devant et autres parties)	15 %	6 %
738 B - 4, 5	- à tannage minéral ou combiné, parties de peau (culées et jambons, devant et autres parties)	15 %	6 %

Numéros du tarif	Dénominations	Moins inscrites au tarif	Demandes	Offres
	Articles de ganterie :			
755 A	- gants de ville pour hommes, garçonnets, en- fants	30 %	10 %	(27 % avec minimum de perception de 72 ¹ / ₂ par paire
755 B	- gants de ville pour femmes et fillettes	30 %	10 %	
755 C	- gants de protection industrielle	30 %	10 %	
764	Charbon de bois	8 %	4 %	5 %
780-2, 3, 4, 5, 6	Baguettes et moulures en bois :			
	- autres	20 %	15 %	18 %
800 B 1 à 4	Sièges en bois non rembourrés, montés ou non, autres, non pliants, en bois courbé	20 %	10 %	20 %
825-B	Papier cristal	30 %	15 %	27 %
825-E	Quatre de cellulose	30 %	15 %	27 %
846 D	Cartonnages, avec ou sans impressions, autres	25 %	15 %	25 %
	Tissus de lin ou de ramie purs ou mélangés en- tre eux et assimilés, unis :			
970 A	- écrus	40 %	20 %	30 %
970 B	- blanchis, crévés, lavés... etc.	40 %	20 %	30 %
970 C	- teints	40 %	20 %	30 %
970 D	- fabriqués avec des fils de diverses couleurs	40 %	20 %	30 %
	Tissus de lin ou de ramie purs ou mélangés en- tre eux et assimilés, façonnés :			
971 A	- écrus	40 %	20 %	30 %
971 B	- blanchis, crévés, lavés... etc.	40 %	20 %	30 %
971 C	- teints	40 %	20 %	30 %
971 D	- fabriqués avec des fils de diverses couleurs	40 %	20 %	30 %
973 D	Tissus de coton pur et assimilés, unis, non mercerisés, fabriqués avec des fils de di- verses couleurs	30 %	15 %	20 %

filasse de coton pur et assimilées, unies, mercerisées, fabriquées avec des fils de diverses couleurs

Figures et tons de coton pur et assimilés :

- non mercerisés

- mercerisés

Tissus de coton pur et assimilés, façonnés, non dénommés ni renforcés ailleurs, mercerisés, fabriqués avec des fils de diverses couleurs

Tissus serrés, foulards et autres tissus, non dénommés, ni renforcés ailleurs, de rayonne ou autres fibres artificielles continues ou mélangées :

- unis

- façonnés

Tissus de jute, de fibres assimilées ou de typha, purs ou mélangés, unis

Velours et peluches de coton :

- par trame, pesant plus de 350 g au m²

- par la trame, pesant 350 g et moins au m², et velours et peluches par la chaîne ..

Tissus de chenille de coton

Tapis à points noués ou enroulés, en autres matières textiles

Tapis tissés :

- avec métal... en laine ou en poils fins

- en boucrotte de soie, en poils grossiers ou en crins

- en jute et fibres assimilées ou en typha

Chenilles, dont le poil est :

- en coton

- en rayonne, fibrame ou autres fibres artificielles

50 %

15 %

20 %

35 %

15 %

25 %

35 %

15 %

25 %

30 %

15 %

20 %

50 %

15 %

25 %

30 %

15 %

25 %

40 %

20 %

25 %

30 %

15 %

25 %

30 %

15 %

35 %

20 %

15 %

35 %

80 %

40 %

30 %

25 %

15 %

25 %

25 %

15 %

25 %

30 %

15 %

25 %

25 %

15 %

20 %

35 %

20 %

30 %

Numéros du tarif	Dénominations	Inscrits au tarif
1043-10 & 11	Fils textiles guipés, dont la gaine est : - en coton	25 %
	- en rayonne, filtranne ou autres fibres arti- ficielles	35 %
1044-5 & 6	Tresses (avec ou sans âme) : - en coton	25 %
	- en rayonne, filtranne ou autres fibres arti- ficielles	35 %
	Vêtements de dessus pour hommes et garçonnets: 1071 A - de protection (impermeables et autres)	30 %
1071 B	- spéciaux	30 %
1071 C	- administratifs, uniformes et livrées	30 %
1071 D	- de travail	30 %
1071 E	- d'intérieur	30 %
1071 F	- culottes et maillots de sport	30 %
1071 G	- autres	30 %
	Vêtements de dessus pour femmes et fillettes: 1072 A - imperméables en tissus enduits ou imprégnés	30 %
1072 B	- spéciaux	30 %
1072 C	- d'uniforme	30 %
1072 D	- de travail	30 %
1072 E	- d'intérieur	30 %
1072 F	- culottes et maillots de sport	30 %
1072 G	- autres :	
	- - en lingerie :	
	- - - blouses-chemisiers et blouses en lingè- rie, exécutées :	
	- - - - entièrement à la machine	30 %
	- - - - entièrement ou partiellement à la main	40 %
	- - - autres, exécutés :	
	- - - - entièrement à la machine	30 %
	- - - - entièrement ou partiellement à la main	40 %
	- - non dénommés	30 %

1072 A	- vêtements de dessous pour hommes et garçonnets	30 %	15 %	25 %
1073 B	- d'intérieur	30 %	15 %	25 %
1073 C	- autres	30 %	15 %	25 %
1074	Vêtements de dessous pour hommes et garçonnets	40 %	15 %	35 %
1075	Vêtements de dessous pour femmes et fillettes :			
	- entièrement à la machine	30 %	15 %	25 %
1076	- entièrement ou partiellement à la main	40 %	15 %	35 %
	Vêtements de dessous pour jeunes enfants :			
	- entièrement à la machine	30 %	15 %	25 %
1079	- entièrement ou partiellement à la main	40 %	15 %	35 %
	Mouchoirs et pochettes :			
	- simplement ourlés ou roulottés, sans aucun travail d'ornementation, exécutés :			
	- - entièrement à la machine	Droit du tissu	15 %	Droit du tissu
	- - entièrement ou partiellement à la main	35 %	15 %	30 %
	- autres (brodés... incrustés etc.) exécutés :			
	- - entièrement à la machine	30 %	15 %	25 %
	- - entièrement ou partiellement à la main	35 %	15 %	30 %
	Cols, faux-cols, plastrons, manchettes pour hommes et garçonnets :			
1081 A	- cols et faux-cols	40 %	20 %	35 %
1081 B	- plastrons	40 %	20 %	35 %
1081 C	- manchettes	40 %	20 %	35 %
	Linge de maison :			
1086 A	- de lit :			
	- - entièrement à la machine	Droit du tissu	15 %	Droit du tissu
	- - entièrement ou partiellement à la main	35 %	15 %	30 %

Linge de maison (suite):				
1086 B	- de table :			
	- - entièrement à la machine	Droit du tissu	15 %	Droit du tissu
	- - entièrement ou partiellement à la main	35 %	15 %	30 %
1086 C	- de toilette et d'hygiène :			
	- - serviettes et tampons périodiques	25 %	15 %	20 %
	- - autres	Droit du tissu	15 %	Droit du tissu
1086 D	- d'office et de cuisine	Droit du tissu	15 %	Droit du tissu
1086 E	- d'ameublement :			
	- - rideaux, vitrages, stores, exécutés :			
	- - - entièrement à la machine	Droit du tissu	15 %	Droit du tissu
	- - - entièrement ou partiellement à la main	35 %	15 %	30 %
	- - autres articles, exécutés :			
	- - - entièrement à la machine	Droit du tissu	15 %	Droit du tissu
	- - - entièrement ou partiellement à la main	35 %	15 %	30 %
	Bas, chaussettes... en bonneterie de soie ou schappe, pures ou mélangées :			
1104 A	- bas et sous-bas :			
	- - sur métiers circulaires (tubulaires) sans couture ou avec couture simulée	25 %	15 %	22 %
	- - autres	40 %	20 %	35 %
	Bas, chaussettes... en bonneterie de fibres synthétiques, pures ou mélangées :			
1105 A	- bas et sous-bas	50 %	25 %	45 %
1105 B	- chaussettes et mi-bas	50 %	25 %	45 %
	Bas, chaussettes... en bonneterie de coton pur ou mélangé :			
1108 A	- bas, sous-bas, chaussettes et mi-bas	30 %	15 %	27 %
	Bas, chaussettes... en bonneterie de rayonne :			
1109 A	- bas, sous-bas, chaussettes et mi-bas	50 %	25 %	45 %
1133	Ganterie en bonneterie de lin, ramie, coton...			
	- à la mécanique	40 %	20 %	35 %
	- à la main	40 %	20 %	35 %

		40 %	20 %	30 %
	Chaussures, à semelles en cuir ou en caoutchouc, à dessus en cuir ou en matières non dénommées ni comprises ailleurs :			
1143 A	- chaussures ne dépassant pas la cheville :			
	- - chaussures entièrement en basane dits "brou-nirs" et analogues	25 %	10 %	20 %
	- - autres	30 %	15 %	25 % (1)
1143 B	- chaussures dépassant la cheville :			
	- - brodequins et bottines	30 %	15 %	25 % (1)
	- - demi-bottes et bottes	30 %	15 %	25 %
	Chaussures à semelles en cuir ou en caoutchouc, à dessus en caoutchouc, non dénommées ni comprises ailleurs :			
1144 A	- chaussures ne dépassant pas la cheville	30 %	10 %	25 %
1144 B	- chaussures dépassant la cheville	30 %	10 %	25 %
1144 C	- couvre-chaussures en en	30 %	10 %	25 %
	Chaussures, à semelles/cuir ou/caoutchouc...			
	- à dessus en tissu de soie ou de schappe ou bien en tous tissus ou feutres brochés, canés de métal ou brodés :			
1145 A	- chaussures ne dépassant pas la cheville :	30 %	10 %	30 %
	Chaussures, à semelles cuir ou caoutchouc...			
	- à dessus en autres matières, non dénommées ni comprises ailleurs :			
1146 A	- chaussures ne dépassant pas la cheville :	30 %	10 %	30 %
	- - pantoufles			

(1) Dans la limite d'un montant de 6 millions de livres les droits des n°s 1145 A, chaussures ne dépassant pas la cheville, autres et 1143 B, brodequins et bottines sont réduits à 18 %

[illegible]

	bonnettes ou bonnettes en tissu, en laine ou en feutre en pièces, barbote, bonnets, colliers et colifours similaires non garnis ou avec garniture intérieure seule	35 %	20 %	30 %
	chapeaux et autres coiffures en toutes matières, non dénommés ni compris ailleurs :			
166 B	- garnis :			
	- - pour hommes	30 %	20 %	25 %
	- - pour femmes et enfants :			
	- - - garnis chapelier	30 %	20 %	25 %
	- - - garnis façon modiste	50 %	20 %	25 %
175	Fleurs, feuillages et fruits artificiels	25 %	15 %	20 %
	Briques et pièces de construction réfractaires :			
202 A	- alumineuses et silico-alumineuses	10 %	5 %	15 %
202 B	- siliceuses, contenant plus de 85 % de silice	40 %	10 %	30 %
202 C	- magnésiennes, contenant de la magnésie ou de la dolomie	40 %	10 %	30 %
	Autres produits réfractaires :			
A-4 à 9:	- alumineux et silico-alumineux :			
	- - en terre argileuse contenant de 33 % inclus à 42 % exclus (Al_2O_3)	40 %	15 %	30 %
	- - en terre argileuse contenant de 42 % inclus à 70 % exclus d'alumine (Al_2O_3)	40 %	15 %	30 %
D-7 à 10:	- autres, contenant du graphite, de la plombagine ou autres dérivés du carbone	40 %	15 %	30 %
204	Cerceaux, briques, tuiles, pavés et dalles de refectement, cuits en grès, d'une épaisseur de 30 mm et moins	25 %	10 %	25 %
206	Ustensiles et appareils cuits en grès, pour usages chimiques ou techniques	25 %	5 %	20 %
207	Vaisselle, ustensiles de ménage, récipients pour conserves et articles pour l'économie rurale, cuits en grès	25 %	10 %	20 %

du tarif	Dénominations	Inscrites au tarif	Demandes	Offres
1210	Carreaux de revêtement et similaires en faïence : ou poterie fine	25 %	10 %	20 %
1211	Vaisselle, objets et ustensiles de ménage ou de toilette en faïence ou poterie fine	25 %	8 %	20 %
1212	Faïences sanitaires	30 %	15 %	25 %
1213	Articles en imitation de porcelaine (porcelite, porcellite, porcelainite, etc.)	30 %	8 %	20 %
1214	Vaisselle, objets et ustensiles de ménage ou de toilette en porcelaine :			
1216 A	- services à thé ou à café	40 %	15 %	30 %
1216 B	- autres articles	40 %	15 %	30 %
1217	Objets d'ameublement ou d'ornementation en por- celaine	40 %	15 %	30 %
1218	Ustensiles de laboratoire en porcelaine	40 %	20 %	30 %
1236 A	Verrerie de table ou de cuisine :			
	- gobelets, verres, tasses, carafes, brocs :			
	- - non taillés, ni dépolis, ni gravés, ni décorés	25 %	15 %	20 %
	- - taillés, dépolis, gravés ou décorés autre- ment que par simple moulage	30 %	15 %	25 %
	- autres articles (assiettes, saladiers, etc.) :			
	- - non taillés, ni dépolis, ni gravés, ni dé- corés	25 %	15 %	20 %
	- - taillés, dépolis, gravés ou décorés autre- ment que par simple moulage	30 %	15 %	25 %
1237	Verrerie d'appartement et d'ornementation (va- ses, coupes, statuettes, etc.) :			
	- - non taillés, ni dépolis, ni gravés, ni dé- corés :			
	- - - en verre pressé	25 %	15 %	20 %
	- - - en verre soufflé	30 %	15 %	25 %
	- - taillés, dépolis, gravés ou décorés etc.	30 %	15 %	25 %

N°	Description	30	15	25
1238 A	Verres de lampes, verrines et cheminées d'éclairage - réflecteurs, diffuseurs, coupes, coupelles, lampes-jour, globes, tulipes et articles similaires :	30	15	25
	- - unicolores, en verre non plaqué, non taillés, ni dépolis, ni gravés, ni décorés, ni autrement travaillés :			
	- - - en verre pressé	25	15	30
	- - - en verre soufflé	30	15	25
	- - multicolores, en verre plaqué, dégradés, à bords clairs, taillés, dépolis, gravés, décorés autrement que par simple moulage ou autrement travaillés	30	15	25
1239	Verres bombés d'horlogerie et de lunetterie commune	30	15	25
1241	Verrerie de laboratoire d'hygiène et de pharmacie :			
	- soufflées au chalumeau :			
	- - non graduée, ni jaugée	25	15	30
	- - graduée ou jaugée	30	15	25
	- autre :			
	- - non graduée, ni jaugée	25	15	30
	- - graduée ou jaugée	30	15	25
1242	Ouvrages en verre, non dénommés ni compris ailleurs	30	15	25
	Ouvrages en cristal :			
1245	- bouteilles, flacons, bécards, p... et autres récipients d'emballage, bouchons et so...	30	15	27
1246 B	- autres articles, à l'exception des verres d'optique et des ampoules et tubes pour usages électriques	30	15	27

Numéros du tarif	Dénominations	Inscrits au tarif	Demandes	Offres
	Verroteries :			
1249 A	- perles, pendeloques et similaires	25 %	15 %	25 %
1249 B	- imitations de pierres précieuses y compris les simulés	25 %	15 %	25 %
1249 E	- autres	25 %	15 %	25 %
	Objets en verroteries, non dénommés ni compris ailleurs :			
1251 A	- cannetilles, torsades, enfilages	25 %	15 %	25 %
1251 C	- autres	25 %	15 %	25 %
1275	Bijouterie de fantaisie :			
	- en métaux communs dorés ou argentés, avec ou sans parties en autres matières	40 %	20 %	33 %
	- en métaux communs non dorés ni argentés	50 %	25 %	40 %
	- sans parties métalliques	40 %	20 %	33 %
	Barres laminées à chaud ou forgées :			
1285 A	- en fer et aciers non alliés courants	18 %	10 %	16 %
1285 B	- en aciers non alliés spéciaux	20 %	10 %	17 %
1285 C	- en aciers alliés courants	20 %	10 %	17 %
1285 D	- en aciers alliés spéciaux	20 %	10 %	17 %
1409-4, 5, 6, 7 11, 12	Bouchons métalliques avec ou sans goulot, avec ou sans parties en autres matières :			
	o en fer ou en acier, autres	25 %	15 %	22 %
	- en métaux légers et leurs alliages, capsules déchirables	25 %	15 %	22 %
	- en autres métaux communs	25 %	15 %	22 %
1453 A - 2, 4	Articles de ménage, d'hygiène et d'économie domestique et professionnelle, et leurs pièces détachées, en fonte :			
	- articles sanitaires :			
	- - baignoires, émaillées	30 %	15 %	25 %
	- - autres, émaillés	30 %	15 %	25 %
1491	Petite bouclerie	25 %	15 %	22 %

[illegible]

NUMÉROS du tarif	Dénominations	Inscrits au tarif	Demandes	Offres
1677 (suite)	Arbres de transmission (suite): - droits (suite): - - usinés: - - - pleins	Régime du n°1299 se- lon l'espèce	10 %	Régime du n°1299 se- lon l'espèce
	- - - forés	20 %	10 %	18 %
	- - - à manivelle ou coudés	20 %	10 %	18 %
1721-17 à 32	Isolateurs, en matières céramiques, en porce- laine, faïence, grès, poteries	25 %	12 %	22 %
	Lampes portatives comportant leur propre sour- ce d'énergie:			
1730 A-2	- lampes complètes, autres	25 %	15 %	22 %
1730 B	- boîtiers	25 %	15 %	22 %
1913 C 3 à 9	Instruments à vent à soufflé mécanique:			
	- accordéons:			
	- - à clavier-piano	20 %	10 %	15 %
	- - concertinas et bandonéons	20 %	10 %	15 %
	- - autres:			
	- - - à 1 ou 2 rangées de touches et compor- tant 12 basses et moins	20 %	10 %	15 %
	- - - à 2 ou plusieurs rangées de touches comportant:			
	- - - - 13 à 24 basses	20 %	10 %	15 %
	- - - - de 25 à 48 basses	20 %	10 %	15 %
	- - - - de 49 à 80 basses	20 %	10 %	15 %
	- - - - plus de 80 basses	30 %	—	25 %
	Instruments à vent à soufflé humain:			
1914 B-12, 13 14, 15	- instruments en bois (ou en matières plasti- ques):			
	- - clarinettes	30 %	15 %	30 %
	- - hautbois, bassons, contre-bassons, cors anglais	30 %	15 %	30 %
1914 C	- instruments en métal	30 %	15 %	30 %
1914 D	- instruments d'appel et de signalisation	20 %	10 %	15 %

en fer, acier, zinc, plomb, bruts, peints, peints ou imprimés en une ou deux couleurs				
- - - autres	40 %	20 %	30 %	150f
- - - autres :	10 %	20 %	30 %	200f
- - - en fer, acier, zinc, plomb, bruts, peints, peints ou imprimés en une ou deux couleurs	40 %	20 %	30 %	120f
- - - autres	10 %	20 %	30 %	200f
- - en textiles ou peau, non bourrés, y compris les jouets en bois, en carton et textiles ou peau	40 %	20 %	30 %	200f
- - en bois :	10 %	20 %	30 %	200f
- - en papier ou carton :	20 %	20 %	30 %	200f
- - - moulés	40 %	20 %	30 %	200f
- - - autres	10 %	20 %	30 %	200f
- - en caoutchouc :				
- - - bibis et articles similaires en feuilles dilatables	40 %	20 %	30 %	(avec minimum de perception au kg de brut de ?)
- - - autres :				
- - - - sans habillage ni garnitures, décorés ou non	40 %	20 %	30 %	200f
- - - - habillés ou avec garnitures	40 %	20 %	30 %	200f
- - en matières plastiques :	40 %	20 %	30 %	200f
- - - en feuilles plastiques moulées	40 %	20 %	30 %	200f
- - - autres	40 %	20 %	30 %	200f
- - en autres matières				

Numéros du tarif	Dénominations	inscrite au tarif	Denrées	Offres
				(avec mi- nimum de perception au kg de- mi-brut de :
1979 B	Jouets non dénommés ni compris ailleurs (suite):			
	- avec mouvement :			
	- - en bois	40 %	20 %	30 % 180f
	- - en métal	40 %	20 %	30 % 300f
	- - en autres matières	40 %	20 %	30 % 300f
2004	Boutons-pressions à coudre et leurs parties	25 %	15 %	22 %
2005	boutons-fermoirs et leurs parties	25 %	15 %	22 %
2007	Autres boutons :			
	- non recouverts de matières textiles :			
	- - en métaux communs	25 %	15 %	22 %
	- - en bois	25 %	15 %	22 %
	- - en corozo	25 %	15 %	22 %
	- - en palmier doum	25 %	15 %	22 %
	- - en os	25 %	15 %	22 %
	- - en corne moulée ou tournée	25 %	15 %	22 %
	- - en matières plastiques	30 %	—	25 %
	- - en matières céramiques	25 %	15 %	22 %
	- - en verre	25 %	15 %	22 %
	- - en caoutchouc ou ébonite	25 %	15 %	22 %
	- - en carton comprimé	25 %	15 %	22 %
	- - en cuir naturel ou artificiel	25 %	15 %	22 %
	- - en nacre ou coquillage	25 %	15 %	22 %
	- - en ivoire, écaille, ambre, ambroïde	25 %	15 %	22 %
	- - en pierres fines :			
	- - - en lapis	25 %	15 %	22 %
	- - - autres			
		Droits des		Droits des
		ouvrages en		ouvrages en
		pierres fi-		pierres fines
		nes (n°1257 B)	15 %	(n°1257 B)
	- - en autres matières	25 %	15 %	22 %
	- recouverts de matières textiles	25 %	15 %	22 %

Produits à base de bois et de produits
 dérivés du bois, qu'ils soient ou non
 transformés en toutes matières

2014 B-4,5

2014 C-4,6

Pipes et têtes de pipe en bois ou racine
 Fumée-cigares et fumée-cigarettes; bouts et tu-
 gues pour pipes, fumée-cigares et fumée-ciga-
 rettes :
 - autres
 - - partiellement ou entièrement en corne ou
 en matières plastiques
 - - en autres matières

20 0

30 0

25 0

25 0

25 0

10 0

20 0

30 0

15 0

25 0

20 0

20 0

20 0

20 0

20 0

et
 autres produits
 du bois et du
 du bois
 et du bois

LISTE des OFFRES de la FRANCE en réponse
à la DEMANDE SUPPLEMENTAIRE de CONCESSIONS formulée
par la Tchécoslovaquie

Numéros du tarif	Dénominations	Droits inscrits au tarif	Demandes	Offres
798 B	Ouvrages de tabletterie et de petite ébénisterie, etc., autres objets	20 %	10 %	18 %
846 C - 3	Cartonnages avec ou sans impressions, emballages de fabrication ordinaire, en papier ou carton de toutes sortes, sans parties en métal, autres, non recouverts de papier, imperméabilisés	30 %	15 %	27 %
1251 B	Objets en verreries, non dénommées ni compris ailleurs, fleurs, fanilles, ornements et couronnes de perles	25 %	15 %	25 %

Genève, le 20 Octobre 1947

Monsieur le Secrétaire Exécutif,

Nous avons l'honneur de vous faire connaître
que les négociations tarifaires entre la Tchécoslovaquie
et la France ont abouti à un accord sur la base des
concessions dont nous vous prions de trouver les listes
en annexe.

Veuillez agréer, Monsieur le Secrétaire Exécutif,
l'assurance de notre haute considération.

Le Président de la
Délégation Tchécoslovaque

Dr. DIVISEK

Le Président de la
Délégation Française

E. LACUYER

Monsieur GILPIN
Secrétaire Exécutif s.i. de la
Commission Préparatoire de la
Conférence du Commerce et de
l'Emploi
Palais des Nations
Bureau 216
GENÈVE

Genève, le 15 octobre 1947

DÉLÉGATION FRANÇAISE
COMMISSION PRÉPARATOIRE DE LA
CONFÉRENCE DU COMMERCE ET DE L'EMPLOI

- 326 -

Monsieur le Secrétaire Exécutif,

J'ai l'honneur de vous remettre, à toutes fins utiles, un exemplaire de la liste finale des offres de la France à la Tchécoslovaquie.

Copie de ce document a été remise directement aux autres délégations participant à la Conférence tarifaire.

Veuillez agréer, Monsieur le Secrétaire Exécutif, l'assurance de ma considération distinguée./.

pour le Secrétaire Exécutif
Commission Préparatoire
Conférence du Commerce
et de l'Emploi

Octobre 1947

LISTE FINALE des OFFRES de la FRANCE
à la TCHÉCO-SLOVAQUIE

N°	Dénominations	Droits inscrits au tarif	Offres finales
A	Jambons, crus, fumés, de Prague et similaires	45%	30%
A	Plumes à lit et duvet:	ex	ex
	- bruts	5%	ex
	- apprêtés	50%	30%
- 1	Malt entier	20%	15%
- 1	Houblon, cônes et déchets	45%	35%
	Bières		
	Magnésie calcinée, à l'exclusion de la magnésie pure ou pharmaceutique	ex	ex
- A-1	Kaolin en morceaux	ex	ex
- A-B	Terres colorantes brutes ou simplement lavées ou pulvérisées	1%	ex
F	Charbon activés	30%	25%
A	Soude (hydroxyde de sodium)	25%	20%
	Potasse (hydroxyde de potassium)	25%	20%
D	Acide citrique, ses sels et ses esters		
	- acide citrique	25%	20%
- A	Noirs minéraux non dénommés ni compris ailleurs	20%	10%
D	Mines pour crayons, mines à écrire ou à dessiner sur toutes matières	20%	20%
	Crayons composés d'un diamètre de:		
	- plus de 6 mm 5		
	-- avec mine de graphite ou d'ardoise		
	--- à gaine en bois blanc, non teinté, ni traité intérieurement, verni ou non	35%	30%
	--- autres de section:		
	---- circulaire à gaine		
	----- en bois non verni	35%	25%
	----- autre	35%	30%
	---- autres, à gaine:		
	----- en bois non verni	35%	25%
	----- autre	35%	30%
	-- avec mine de couleur		
	--- circulaire	35%	25%
	--- autre	35%	25%
	-- avec mine à base de noir de fumée	35%	25%
	-- avec mine à copier ou avec mine à base de graisse, de cire, de beurre de cacao ou produits similaires	35%	30%

N° du tarif	Dénominations	Droits inscrites au tarif
675 C - 11 à 20	- 6,5 m/m et moins -- sans tête ni garniture -- avec tête ou garniture Meules à éguiser, à affûter, à polir, etc. en abrasifs agglomérés, artificiels: - alumineux, d'un poids unitaire de: -- plus de 20 grammes -- 20 grammes et moins - autres, d'un poids unitaire de: -- plus de 20 grammes -- 20 grammes et moins	35% 35% 20% 20% 20% 20%
721 A	Articles d'hygiène, de pharmacie et de chirurgie en caoutchouc: - poires à injection, pour compte-gouttes, vaporisateurs etc.	35%
721 B	- tétines, tétérillos, sucettes, capeuchons, stérilisateur etc.	35%
721 C	- gants	35%
721 D	- préservatifs	35%
721 E	- bonnets de bain	35%
721 F	- autres (vessies à glace, bouillottes, coussins, sacs à oxygène, sondes, canules, urinaires, passe-pieds etc.)	35%
736 A-4, 5, 6	Cuir de gros bovins, corroyés, à tannage végétal ou synthétique: - cuirs de pleine épaisseur: -- cuirs non nourris (dits "à semelles", lissés, battus ou cylindrés): --- parties de cuirs (croupions, collets, flancs et autres parties) Peaux d'équidés, travaillées après tannage: - à tannage végétal ou synthétique: -- peaux non nourries: --- parties de peaux (coudes et jambons, devant et autres parties) -- peaux nourries: --- parties de peaux (coudes et jambons, devant et autres parties)	16%
738 A-4, 5 9, 10	- à tannage végétal ou synthétique: -- peaux non nourries: --- parties de peaux (coudes et jambons, devant et autres parties) -- peaux nourries: --- parties de peaux (coudes et jambons, devant et autres parties)	15%
739 B - 4, 5	- à tannage minéral ou anniné, parties de peau (coudes et jambons, devant et autres parties)	15%
755 A	Articles de ganterie: - gants de ville pour hommes, garçons, nats, enfants	30%
755 B	- gants de ville pour femmes et fillettes	30%

	Dénominations	Droits inscrits au tarif	Offres finales
C	- gants de protection industrielle	30%	25%
	Charbon de bois	8%	4%
A	Bois ronds bruts, même écorcés ou dégrossis etc.		
	- bois communs		
	-- conifères		
	--- poteaux écorcés d'une longueur de 6 m 50 exclus à 15 m 60 inclus et ayant de circonférence au gros bout de 45 cm exclus à 90 cm inclus	15%	10%
A	Bois équarris ou planés à la hache, à la scie, à la plane ou à l'herminette		
	- bois communs		
	-- conifères		
	--- injectés, imprégnés ou enduits:		
	---- poteaux planés d'une longueur de 6 m 50 exclus à 16 m 25 inclus et ayant de circonférence au gros bout de 45 cm exclus à 90 cm inclus	15%	10%
3, 4, 6	Baguettes et moulures en bois:		
	- autres	20%	18%
	Ouvrages de tabletterie et de petite ébénisterie etc. non dénommés, ni ailleurs:		
3 B	Autres objets	20%	15%
1 à 4	Sièges en bois non rembourrés, montés ou non, autres, non pliants, en bois courbé	20%	18%
3-3	Papier cristal	30%	20%
3-2	Osate de cellulose	30%	25%
	Papiers et cartons sulfurisés	35%	20%
	Cartonnages avec ou sans impressions:		
- 3 et 5	- Emballages de fabrication ordinaire, en papier ou carton, sans parties en métal - imperméabilisés	30%	25%
6 D	Cartonnages, avec ou sans impressions, autres	25%	20%
	Tissus de lin ou de ramie purs ou mélangés entre eux et assimilés, unis:		
0 A	- écrus	40%	25%
0 B	- blanchis, crévés, lavés, etc.	40%	25%
0 C	- teints	40%	25%
0 D	- fabriqués avec des fils de diverses couleurs	40%	25%
	Tissus de lin ou de ramie purs ou mélangés entre eux et assimilés, façonnés:		

N° u tarif	Dénominations	Droits inscrites au tarif
971 A	- écorus	40%
971 B	- blanchis, crévés, lavés, etc.	40%
971 C	- teints	40%
971 D	- fabriqués avec des fils de diverses couleurs	40%
973 D	Tissus de coton pur et assimilés, unis non mercerisés, fabriqués avec des fils de diverses couleurs	30%
974 D	Tissus de coton pur et assimilés, unis, mercerisés, fabriqués avec des fils de diverses couleurs	30%
981 D	Tissus de coton pur et assimilés, façonnés, non dénommés ni repris ailleurs, mercerisés, fabriqués avec des fils de diverses couleurs	30%
	Tissus serres, foulards et autres tissus non dénommés, ni repris ailleurs, de rayonne ou autres fibres artificielles continues pures ou mélangées:	
986 A	- unis	30%
986 B	- façonnés	30%
993 A	Tissus de jute, de fibres assimilées ou de typha, purs ou mélangés, unis	40%
	Velours et peluches de coton:	
1027 A	- par la trame, pesant plus de 350 g au m ²	30%
1027 B	- par la trame, pesant 350 g et moins au m ² , et velours et peluches par la chaîne	30%
1029	Tissus de chenille de coton	30%
1032 B	Tapis à points noués ou enroulés, en autres matières textiles	80%
	Tapis tissés:	
1033 A	- avec métal... en laine ou en poils fins	25%
1033 B	- en bourrette de soie, en poils grossiers ou en crins	25%
1033 F	- en jute et fibres assimilées ou en typha	30%
1042-3 et 4	Chenilles, dont le poil est:	
	- en coton	25%
	- en rayonne, fibronne ou autres fibres artificielles	35%
1043-10 et 11	Fils textiles goupés, dont la gaine est:	
	- en coton	25%
	- en rayonne, fibronne ou autres fibres artificielles	35%

Droits inscrite au tarif	if	Dénominations	Droits inscrite au tarif	Offres finales
%	A & 6	Tresses (avec ou sans âme):	25%	20%
%		- en coton		
%		- en rayonne, fibranne ou autres fibres artificielles	35%	25%
%		Vêtements de dessus pour hommes et garçonnets:		
%		- de protection (imperméables et autres)	30%	22%
%		- spéciaux	30%	22%
%		- administratifs, uniformes et livrées	30%	22%
%		- de travail	30%	22%
%		- d'intérieur	30%	22%
%		- culottes et maillots de sport	30%	22%
%		- autres	30%	22%
%		Vêtements de dessus pour femmes et fillettes:		
%	A	- imperméables en tissus enduits ou imprégnés	30%	22%
%	B	- spéciaux	30%	22%
%	C	- d'uniforme	30%	22%
%	D	- de travail	30%	22%
%	E	- d'intérieur	30%	22%
%	F	- culottes et maillots de sport	30%	22%
%	G	- autres:		
%		-- en lingerie:		
%		--- blouses-chemisiers et blouses en lingerie, exécutés:		
%		---- entièrement à la machine	30%	22%
%		---- entièrement ou partiellement à la main	40%	30%
%		--- autres, exécutés:		
%		---- entièrement à la machine	30%	22%
%		---- entièrement ou partiellement à la main	40%	30%
%		-- non dénommés	30%	22%
%	A	Vêtements de dessus pour jeunes enfants:		
%	B	- imperméables en tissus enduits ou imprégnés	30%	22%
%	C	- d'intérieur	30%	22%
%		- autres	30%	22%
%		Vêtements de dessous pour hommes et garçonnets	40%	22%

N° du tarif	Dénominations	Droits inscrits au tarif
1075	Vêtements de dessous pour femmes et fillettes: - entièrement à la machine - entièrement ou partiellement à la main	30% 40%
1076	Vêtements de dessous pour jeunes enfants: - entièrement à la machine - entièrement ou partiellement à la main	30% 40%
1079	Mouchoirs et pochettes: - simplement ourlés ou roulottés, sans aucun travail d'ornemen- tation, exécutés: -- entièrement à la machine -- entièrement ou partiellement à la main - autres (brodés, incrustés, etc.) exécutés: -- entièrement à la machine -- entièrement ou partiellement à la main	Droit du tissu 35% 30% 35%
1081 A	Cols, faux-cols, plastrons, man- chettes pour hommes et garçonnets:	40%
1081 B	- cols et faux-cols	40%
1081 C	- plastrons	40%
1081 D	- manchettes	40%
1086 A	Linge de maison: - de lit: -- entièrement à la machine -- entièrement ou partiellement à la main	Droit du tissu 35%

Dénominations	Droits inscrits au tarif	Offres finales
Linge de maison (suite)		
- de table:		
-- entièrement à la machine	Droit du tissu 35%	Droit du tissu 30%
-- entièrement ou partielle- ment à la main		
- de toilette et d'hygiène:		
-- serviettes et tampons	25%	20%
-- périodiques	Droit du tissu	Droit du T.
-- autres	"	"
- d'office et de cuisine		
- d'ameublement:		
-- rideaux, vitrages, stores, exécutés:	"	"
--- entièrement à la machine	"	"
--- entièrement ou partielle- ment à la main	35%	30%
-- autres articles, exécutés:		
--- entièrement à la machine	Droit du tissu	Droit du T.
--- entièrement ou partielle- ment à la main	35%	30%
Bas, chaussettes, en bonne- terie de soie ou schappe, pures ou mélangées:		
- bas et sous-bas:		
-- sur métiers circulaires (tubulaires) sans couture ou avec couture simulée	25%	22%
-- autres	40%	30%
Bas, chaussettes, en bonne- terie de fibres synthétiques, pures ou mélangées:		
- bas et sous-bas	50%	35%
- chaussettes et mi-bas	50%	35%
Bas, chaussettes ... en bonne- terie de coton pur ou mélangé:		
- bas, sous-bas, chaussettes et mi-bas	30%	25%
Bas, chaussettes ... en bonne- terie de rayonne:		
- bas, sous-bas, chaussettes et mi-bas	50%	35%
Ganterie en bonneterie de lin, ramie, coton		
- à la mécanique	40%	30%
- à la main	40%	30%

N° du tarif	Dénominations	Droits inscrites au tarif
1134	Ganterie en bonneterie de rayonne: - à la mécanique - à la main	40% 40%
1143 A	Chaussures, à semelles en cuir ou en caoutchouc à dessus en cuir ou matières assimilées, non dénommées ni comprises ailleurs: - chaussures ne dépassant pas la cheville:	25% 30%
1143 B	-- chaussons entièrement en basse- ne dits "kroumirs" et analogues -- autres	25% 30%
1143 B	- chaussures dépassant la cheville: -- brodequins et bottines -- demi-bottes et bottes	30% 30%
1144 A	Chaussures à semelles en cuir, ou en caoutchouc, à dessus en caoutchouc, non dénommées ni comprises ailleurs: - chaussures ne dépassant pas la cheville	30%
1144 B	- chaussures dépassant la cheville	30%
1144 C	- couvre-chaussures	30%
1145 A	Chaussures, à semelles en cuir ou en caoutchouc, à dessus en tissu de soie ou de schappe ou bien en tous tissus ou feutres brochés, lamés, de métal ou brodés: - chaussures ne dépassant pas la cheville:	30%
1146 A	Chaussures, à semelles cuir ou caoutchouc, à dessus en autres matières, non dénommées ni comprises ailleurs: - Chaussures ne dépassant pas la cheville: -- pantoufles -- autres: --- à semelles en cuir --- à semelles en caoutchouc	30% 30% 30%
1146 B	- chaussures dépassant la cheville	30%

	Dénominations	Droits inscrits au tarif	Offres finales
B	Chaussures à semelles en autres matières (corde, carton, tissu, feutre, vannerie ... etc.), à dessus en tissu de soie ou schap- pe (pantoufles et autres)	30%	20%
B-6, 10 11	Parties de chaussures: - semelles (extérieures, inter- calaires ou intérieures), patins, talons, talonnettes, bouts durs, contreforts et pièces analogues: -- en caoutchouc, talons et bonbouts -- en bois, talons	30% 30%	14% 20%
C	- empeignes, claques, tiges et quartiers, doublures ou par- tiers de doublures, renforts de tiges ou de doublures et autres parties de chaussures confectionnées	30%	20%
A	Cloches en feutre pour chapeaux: - en feutre de poils ou de laine et poils	20%	18%
B	- en feutre de laine	20%	16%
A	Chapeaux de feutre: - non garnis	20%	14%
B	- garnis: -- pour hommes -- pour femmes --- garnis chapelier --- garnis façon modiste	20% 20% 20% 30%	14% 14% 14% 25%

Numéros du tarif	Dénominations	Droits inscrits au tarif
1163 B	Chapeaux et autres coiffures en bonneterie ou confectionnés en tissus, en laizes ou en feutre en pièce, etc... Bérêts, bonnets, calottes et coiffures similaires, non garnis ou avec garniture intérieure seule : - genre bérêts basques ou bérêts alpins et analogues, en tricot fortement foulé ou feutrés ou bien en feutre de laine ou de poils 35 % - fez, chechias et analogues 35 % - en bonneterie ou tricot non foulés ni feutrés 35 % - autres 35 %	
1166 B	Chapeaux et autres coiffures en toutes autres matières, non dénommés ni compris ailleurs : - garnis : -- pour hommes 30 % -- pour femmes et enfants : --- garnis chapelier 30 % --- garnis façon soldate 30 %	
1175	Fleurs, feuillages et fruits artificiels	35 %
1202 A	Briques et pièces de construction réfractaires : - alumineuses et silico-alumineuses : -- en terre argileuse contenant moins de 32 % d'alumine (Al_2O_3) 40 % -- en terre argileuse contenant 32 % et plus d'alumine (Al_2O_3) 40 %	

10.	Dénominations	Droits inscrits au tarif	Offres finales
2 B	- siliceuses, contenant plus de 85 % de silice	40 %	20 %
2 C	- magnésiennes, contenant de la magné- sie ou de la dolomie	40 %	20 %
3 A	Autres produits réfractaires :		
3 B	- alumineux et silico-alumineux :		
3 C	-- en terre argileuse contenant de 32% inclus à 42 % exclus (Al_2O_3)	40 %	20 %
3 D	-- en terre argileuse contenant de 42% inclus à 70 % exclus d'alumine (Al_2O_3)	40 %	30 %
3 E	- autres, contenant du graphite, de la plombagine ou autres dérivés du carbone	40 %	20 %
4	Carreaux, briques, tuiles, pavés et dalles de parement cuits en grès, d'une épaisseur de 30 mm et moins	25 %	20 %
6	Ustensiles et appareils cuits en grès, pour usages chimiques ou techniques	25 %	12 %
7	Vaisselle, ustensiles de ménage, récipients pour conserves et arti- cles pour l'économie rurale, cuits en grès	25 %	15 %
10	Carreaux de revêtement et similaires en faïence ou poterie fine	25 %	20 %
11	Vaisselle, objets et ustensiles de ménage ou de toilette en faïence ou poterie fine	25 %	18 %
12	Faïences sanitaires	30 %	25 %
13	Articles en imitation de porcelaine (porcelite, porcellite, porcelaini- te, etc)	30 %	18 %
16 A	Vaisselle, objets et ustensiles de ménage ou de toilette en porcelaine		
16 B	- services à thé ou à café	40 %	25 %
17	- autres articles	40 %	25 %
18	Objets d'ameublement ou d'ornementa- tion en porcelaine	40 %	20 %
36 A	Ustensiles de laboratoire en porce- laine	40 %	20 %
36 B	Verrerie de table ou de cuisine :	40 %	20 %
36 C	- gobelets, verres, tasses, carafes, brocs :		
36 D	-- non taillés, ni dépolis, ni gra- vés, ni décorés	25 %	17 %
36 E	-- taillés, dépolis, gravés ou déco- rés autrement que par simple moulage	30 %	20 %

Numéros du tarif	Dénominations	Droits maximaux au tarif
1236 A (suite)	- autres articles (assiettes, sels-diers, etc...) : -- non taillés, ni dépolis, ni gravés, ni décorés -- taillés, dépolis, gravés ou décorés autrement qu' par simple moulage	25 % 30 %
1237	Verrerie d'appartement et d'ornementation (vases, coupes, statuettes, etc...) : -- non taillés, ni dépolis, ni gravés, ni décorés : --- en verre pressé --- en verre soufflé -- taillés, dépolis, gravés ou décorés, etc	25 % 30 % 30 %
1238 A, B, C, D	Verrerie d'éclairage, de signalisation et d'optique commune : - verres de lampes, verrines et chaudières d'éclairage - réflecteurs, diffuseurs, coupes, coupelles, abat-jour, globes, tulipes et articles similaires : -- unicolores, en verre non plaqué, non taillés ni dépolis, ni gravés, ni décorés, ni autrement travaillés --- en verre pressé --- en verre soufflé -- multicolores, en verre plaqué, dégradés, à bords clairs, taillés, dépolis, gravés, décorés autrement que par simple moulage ou autrement travaillés	30 % 30 % 30 %
1239	Verres bombés d'horlogerie et de lunetterie commune	30 %
1241	Verrerie de laboratoire d'hygiène et de pharmacie : - soufflée au chalumeau : -- non graduée, ni jaugée -- graduée ou jaugée - autre : -- non graduée, ni jaugée -- graduée et jaugée	25 % 25 % 25 % 30 %
1243	Ouvrages en verre, non dénommés ni compris ailleurs	30 %
1245 A à 1245 E	Ouvrages en cristal	30 %

Nombres du tarif	Dénominations	Droits Inscrits au tarif	Offres Finales
	Verroteries :	25%	20%
1249 A	- perles, pendeloques et similaires	25%	15%
1249 B	- imitations de pierres précieuses y compris les simulés	25%	20%
1249 C	- autres		
	Objets en verroteries, non dénommés ni compris ailleurs :	25%	22%
1251 A	- cannetilles, torsades, enfilages		
1251 B	- fleurs, feuilles, ornements et couronnes de perles	25%	22%
1251 C	- autres	25%	22%
1275	Bijouterie de fantaisie :		
	- en métaux communs dorés ou argen- tés, avec ou sans parties en autres matières	40%	30%
	- en métaux communs non dorés ni ar- gentés	50%	30%
	- sans parties métalliques	40%	30%
	Barres laminées à chaud ou forgées :		
1285 A	- en fer et aciers non alliés courants	18%	10%
1285 B	- en aciers non alliés spéciaux	20%	10%
1285 C	- en aciers alliés courants	20%	10%
1285 D	- en aciers alliés spéciaux	20%	10%
1409-4, 5, 6, 7 11, 12	Bouchons métalliques avec ou sans gou- lot, avec ou sans parties en autres matières :		
	- en fer ou en acier, autres	25%	18%
	- en métaux légers et leurs alliages, capsules déchirables	25%	20%
	- en autres métaux communs	25%	30%
1450 A -2, 4	Articles de ménage, d'hygiène et d'économie domestique et professionnel- le, et leurs pièces détachées, en fon- te :		
	- articles sanitaires :		
	- - baignoires, émaillées	30%	24%
	- - autres, émaillés	30%	22%
1491	Petite boucherie	25%	18%

Numéros du tarif	Dénominations	Droits inscrites au tarif
1492	Ouillots et crochets, rivets tubu- laires ou bifurqués, forrêts	25%
1493	Agrafes et portes	25%
1589	Semoirs et distributeurs d'engrais	20%
	Matériel de battage et de pressage :	
1591 A	- batteuses à grains	25%
1591 B	- presses à paille et à fourrage	25%
1591 C	- accessoires des batteuses présentés isolément	25%
1604 1 à 5	Machines et appareils pour la sucrerie, la raffinerie, la distillerie et leurs pièces détachées, contenant moins de 50% de cuivre ou de métaux légers, ou de leurs alliages, ou bien d'acier inoxydable	22%
1605	Machines et appareils pour la malterie, la brasserie, et leurs pièces détachées: - contenant moins de 50% de cuivre ou de métaux légers, ou de leurs alliages, ou bien d'acier inoxydable	22%
	- contenant 50% et plus de cuivre ou de métaux légers, ou de leurs alliages, ou bien d'acier inoxydable	25%
1633 B	Machines et appareils à fabriquer les chaussures, leurs parties et pièces détachées, autres machines et appareils, leurs parties et pièces détachées	20%
1677	Arbres de transmission :	
	- droits :	
	- - bruts	Régime de n°1286 B Lon 1 ^{re} pèce
	- - usinés :	Régime de n°1299 B Lon 1 ^{re} pèce
	- - - pleins	20%
	- - - forés	20%
	- à manivelle ou commande	20%
1721-17 à 32	Isolateurs, en matériaux céramiques, en porcelaines, faïences, grès, matières lampes portatives comportant leur pro- pre source d'énergie :	40%
1730 A-2	- lampes complètes, autres	35%
1730 B	- boîtiers	35%

Droits au tarif	Dénominations	Droits inscrites au tarif	Offres Finales
3 C 3	Instruments à vent à soufflé méca- nique :		
	- accordéons :		
	- - à clavier-piano	20%	15%
	- - concertinas et bandonéons	20%	15%
	- - autres :		
	- - - à 1 ou 2 rangées de touches et comportant 12 basses et moins	20%	15%
	- - - à 2 ou plusieurs rangées de touches comportant :		
	- - - - 13 à 24 basses	20%	15%
	- - - - de 25 à 48 basses	20%	15%
	- - - - de 49 à 80 basses	20%	15%
	- - - - plus de 80 basses	30%	25%
4 A	Instruments à vent à soufflé humain :		
	- Harmonicas de plus de 7 notes	Droit des harmonicas jouets n°1978-A	Droit des harmoni- cas - jouets n°1978-A
4 B-12 14-15	- instruments en bois (ou en matières plastiques) :		
	- - clarinettes		
	- - hautbois, bassons, contre-bassons, cors anglais	30%	20%
4 C 4 D	- instruments en métal	30%	20%
4 A	- instruments d'appel et de signalisa- tion	30%	20%
4 A	Instruments de musique-jouets-harmonicas	20%	15%
	Jouets non dénommés ni compris ailleurs :	40%	35%
	- sans mouvement :		
	- - en métal :		
	- - - moulés :		
	- - - en fer, acier, zinc, plomb, bruts polis, peints ou imprimés en une ou deux couleurs		
	- - - autres :	40%	35%
	- - - autres :	40%	35%
	- - - en fer, acier, zinc, plomb, bruts, polis, peints ou imprimés, en une ou deux couleurs		
	- - - autres :	40%	35%
	- - en bois	40%	35%
		40%	35%
		40%	35%

Numéros du tarif	Dénominations	Droits inscrits au tarif
1979 A (suite)	Jouets non dénommés ni compris ail- leurs : (suite)	
	- sans mouvement (suite) :	
	- - en caoutchouc :	
	- - - bibis et articles similaires en feuilles dilatables	40%
	- - - autres :	
	- - - - sans habillement ni garni- tures, décorés ou non	40%
1979 B	- - - - habillées ou avec garnitures	40%
	- avec mouvement :	
	- - en bois	40%
	- - en métal	40%
2004	Boutons-pressions à coudre et leurs parties	25%
2005	Boutons-fermeurs et leurs parties	25%
2007	Autres boutons :	
	- non recouverts de matières textiles :	
	- - en métaux communs	
	- - - pour pantalons	25%
	- - - autres	25%
	- - en bois	25%
	- - en palmier-doum	25%
	- - en os	25%
	- - en corne moulée ou tournée	25%
	- - en matières plastiques	30%
	- - en matières chimiques	25%
	- - en verre	25%
	- - en caoutchouc ou gomme	25%
	- - en carton comprimé	25%
	- - en cuir naturel ou artificiel	25%
	- - en os ou corail	25%
	- - en ivoire, osaille, ambre, ambroïde	25%
	- - en pierres fines	25%
	- - - en jais	25%
	- - - autres	25%
	- - en autres matières	25%
2008	- recouverts de matières textiles Fermeurs - à pression - leurs parties	25%
		50%

Droits de
couvrage
ou pié-
ces fines
(N° 1257-2)

	Dénominations	Droits inscrits au tarif	Offres Finales
4,5	Porte-plumes autres qu'à réservoirs et porte-crayons en toutes matières	30%	27%
4,6	Pipes et têtes de pipe en bois ou racine	25%	20%
4,6	Fume-cigares et fume-cigarettes; bouts et tuyaux pour pipes, fume- cigare et fume-cigarettes :		
	- autres		
	- - partiellement ou entièrement en corne ou en matières plastiques	25%	20%
	- - en autres matières	25%	20%

Locataire - Exempt

Octobre 1947

RECTIFICATIF A LA LISTE FINALE DES OFFRES
DE LA FRANCE A LA TCHECO-SLOVAQUIE

Nouvelle rédaction:

N° 610.- Crayons composés d'un diamètre de:

- plus de 6 ^{mm}5
- - avec mine de graphite ou d'ardoise
- - - à gaine en bois blanc, non teinté,
ni traité intérieurement, verni
ou non .. 35 % 30 %
- - - autres, de section:
- - - - circulaire à gaine
- - - - - en bois non verni 35 % 25 %
- - - - - autre 35 % 25 %
- - - - autres, à gaine:
- - - - - en bois non verni 35 % 25 %
- - - - - autre 35 % 25 %

La suite sans changement.

N° 1203 A.- Autres produits réfractaires:

- alumineux et silico-alumineux:
- - en terre argileux contenant de
42 % inclus à 70 % exclus d'alumine 40 % 20 %

Genève, le 22 octobre 1947.

Monsieur le Secrétaire Exécutif,

J'ai l'honneur de vous remettre ci-joint un
exemplaire de la liste finale d'offres de la France
à la Tchécoslovaquie concernant les Territoires de
la France d'Outre-Mer.

Cette liste a été portée à la connaissance des
autres Délégations participant aux négociations.

Veuillez agréer, Monsieur le Secrétaire Exécutif,
l'assurance de ma haute considération.

10.


Monsieur le Secrétaire Exécutif
à la Commission Préparatoire
à la Conférence du Commerce et
de l'Emploi.

LISTE FINALE DES OFFRES DE LA FRANCE
A LA TCHECOSLOVAQUIE
concernant les TERRITOIRES DE LA FRANCE d'OUTRE-MER.

N° du tarif	Désignation des marchandises	droit offert
	I - <u>AFRIQUE OCCIDENTALE FRANÇAISE.</u>	
140	Verroteries et vitrifications	16,
	Tissus de coton :	
	I - Tissus unis, croisés, sergés, même ap- prêtés, gaufrés, glacés ou mercerisés :	
58	1° Ecrus	20,
59	2° Blanchis	20,
60	3° Teints en toutes nuances	20,
61	4° Imprimés; tissus présentant deux ou plusieurs nuances et fabriqués entièrement ou partiellement avec des fils teints, même glacés ou mercerisés	20,
362	II - Tissus façonnés et pagnes à motifs ou à dessins; tissus à chaîne et à trame, genre cellulaire; imitations de gazes façonnées dites "sofit"; brillantés, damassés, basins, reps, piqués et couvertures en piqué; tissus brochés par le jeu des fils de chaîne et de trame; velours et peluches	20,
377	Fez et bonnets turcs, chéchias et bérêts en tricot fortement foulé ou feutré, ou bien en feutre de laine, genre bérêts basques	5,
395	Articles confectionnés en tout ou partie en tissus, à l'exclusion des articles tarifés en cet état :	
	I - Vêtements, parties de vêtements, cra- vates et cols-cravates	15,
413	Bijouterie fausse	10,
476	Chaussures de toutes sortes avec dessus en toile, en caoutchouc ou en tissu caoutchou- té et semelles en caoutchouc ou autres ma- tières adaptées par collage ou de toute au- tre manière	10,
480	Allumettes chimiques	15,
483	Lampes de poche et boîtiers de lampes de poche	6,

N° du tarif	Désignation des marchandises
	II - <u>TUNISIE</u>
ex 133	Poteaux télégraphiques injectés
177	Pierres ouvrées, sculptées, moulurées ou polies et monuments funéraires sculptés en granit porphyroïde, ...
	autres
ex 345	Peintures fines (non décorées, couvertes d'un vernis uniforme)
ex 346	Poteries à pâte fine décorées: vernies
347 A	Porcelaine décorée
ex 347 bis	Isolateurs en porcelaine
	Gobelletterie de verre et de cristal:
	- unie, moulée, blanche ou de couleur naturelle
	- teintée dans la masse et unicolore
	- rodée, taillée ou gravée autrement que pour effacer les traces de l'attache dite "pointil"
	- décorée d'or, de couleur ou autrement
ex 350	Articles pour l'éclairage:
	- verres ou cheminées d'éclairage
	en verre ordinaire en verre plus fin dit cristal ou en cristal
	réflecteurs abat-jours globes ou verrines
	multicolores, décorées d'or ou autrement taillées ou gravées
	autres
ex 358	Perles en verre et autres vitrifications grains taillés ou perlés
496	Verre filé, boules et corail factices en verre
	Bijouterie fausse:
	- Aluminium, maillechort, nickel, cuivre, acier, fer, zinc, étain, plomb, dorés, argentés, cuivrés, oxydés avec ou sans niture; acier fin à pointes

nu r	Désignation des marchandises	Droit offert
5 (etc)	- Cuivre, maillechort, nickel passés à l'eau forte, vernis, émaillés, polis, nickelés avec ou sans garnitures. Bijouterie de deuil en fer garnie de verroterie ou de bois durci, zinc, plomb, fer, acier ordinaire, nickelés; zinc, plomb, fer; acier ordinaires, polis ou vernis avec garnitures	10 %
	- Zinc, plomb, fer et acier ordinaires, sans garnitures ni ornements	10 %
G	Ballons, animaux, poupées et sujets divers en caoutchouc moulé décorés ou non	10 %